



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B(S-XVIII)/L.2
15 décembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Dix-huitième session extraordinaire
Genève, 11 décembre 1995
Point 2 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA CNUCED
CONFORMEMENT A L'ENGAGEMENT DE CARTHAGENE ET AUX DECISIONS
ULTERIEURES PERTINENTES DU CONSEIL**

Projet de décision soumis par le Président du Conseil

Le Conseil du commerce et du développement, en prenant note des rapports de ses organes subsidiaires contenant des recommandations sur leurs futurs programmes de travail ainsi que sur certaines mesures de suivi institutionnel :

Décide de transmettre les rapports à la réunion directive devant être convoquée en février-mars 1996 pour la préparation de fond de la Conférence, de façon qu'ils puissent être pris en considération dans les délibérations de cette réunion du Conseil et de son Comité plénier, en particulier en vue de la rédaction du document devant être établi à l'intention de la Conférence à sa neuvième session.
